

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL684

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 31

À la première phrase de l'alinéa 129, après la première occurrence du mot : « métropole »,
substituer aux mots :

« conformément aux »,

les mots :

« en application des »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.